

COMMUNE DE GRIGNON

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 20180129 - 2

Le vingt-neuf janvier Deux Mille Dix-Huit, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Brigitte PETIT, Franck PAVIOL, Marie NICASTRO, Denis ROCIPON, Lina BLANC, Dominique BRUNOD, Corinne CHAPPE, Gilles CHRISTIN, Bruno KARST, Martine GACHON François RIEU, Corinne BUSALB

Étaient absents : Pierre CHAZELAS, Sylvie DAL MOLIN, Pierre DUCHINI, Bernard TARTARAT CHAPITRE

Étaient excusés : Françoise MARCHAND, Marcel BRUN

Pouvoir : Marcel BRUN à François RIEU, Françoise MARCHAND à Corinne CHAPPE

Secrétaire de Séance : Denis ROCIPON

Nombre de Conseillers

en exercice : 18

présents : 12

votants : 14

Date de Convocation : 24 janvier 2018

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Objet : Programme 2018 des Travaux à réaliser en Forêt Communale

Rapporteur : Franck PAVIOL

Monsieur Franck PAVIOL, adjoint au Maire délégué aux travaux fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, (parcelles D2 et D5) proposés par les services de l'ONF pour l'année 2018.

La nature des travaux est la suivante : la création de deux places de dépôt et de deux pistes forestières.

Le montant estimatif des travaux est de 17 148 € HT dont 6 859,20 à la charge de la Commune de Grignon.

Financeurs	Taux de subvention validé par le financeur	Montant en € (taux * montant total HT)
Union Européenne (FEADER)	30%	5 144,40
Etat	15%	2 572,20
Conseil départemental	15%	2 572,20
Autofinancement : Commune de Grignon	40 %	6 859,20
Montant total des aides publiques sollicitées	100 %	17 148
Total aides publiques + Autofinancement (= montant total HT)	100 %	17 148

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avant-projet dressé par l'Office National des Forêts et sollicite son concours technique,

VALIDE le plan de financement des travaux à réaliser en Forêt Communale et la participation de la Commune de Grignon à hauteur de 6 859,20 €,

CHARGE Madame Le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20180129-20180129-2bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2018

Affichage : 02/02/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



S'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet en cause avant que le dossier de demande de subvention ne soit pas déclaré ou réputé complet par le Service Instructeur,

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20180129-20180129-2bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2018

Affichage : 02/02/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 31 janvier 2018

Madame le Maire,
Brigitte PETIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brigitte Petit', written over a horizontal line.

